

## Novum Sub Sole n°95

### Mise à jour du CWEA

Suite à l'enquête menée par l'ISSEP auprès des experts sol, la nouvelle version du CWEA a été adoptée par la Ministre de l'Environnement et est entrée en vigueur ce 22 janvier 2022. Elle est directement applicable et est [disponible en ligne](#).

NB: L'entrée en vigueur de la méthode S-III-2.2 a néanmoins été reportée au 20 juillet 2022.

Le [détail des modifications apportées](#) est également disponible.

### Terres excavées et concentrations de fond

Une [cinquième circulaire d'information](#) relative à la mise en application partielle de l'article 14, alinéa 2 de l'AGW Terres vient d'être approuvée par la Directrice générale. Elle concerne l'utilisation de terres impactées par des concentrations de fond. Cette circulaire reprend la procédure à suivre permettant de déterminer les concentrations de fond au droit d'un site d'origine et/ou d'un site récepteur. Elle est dorénavant d'application.

## Formations préleveurs

Pour rappel, l'ISSeP, en collaboration avec l'Administration, organise des formations à destination des Préleveurs sols et déchets.

### Ces formations sont obligatoires:

- Pour les Préleveurs sols enregistrés n'ayant pas suivi les formations données en 2019 (module de formation de base): lundi 14/03 ou mercredi 23/03 (à Liège – Val Benoît), au choix.
- Pour les Préleveurs déchets : mardi 15/03 ou jeudi 24/03 (à Liège – Val Benoît), au choix.

Les Préleveurs sols enregistrés et les Préleveurs déchets peuvent dès à présent s'inscrire à ces formations et jusqu'au 9 mars

Lien vers le [formulaire d'inscription](#)

Lien vers la page dédiée à l'[événement sur le site de l'ISSeP](#)

Des traductions simultanées en néerlandais et en allemand sont prévues le 23 et le 24 mars.

Pour les Préleveurs sols enregistrés, toutes les personnes n'ayant pas pu suivre le module de formation de base délivré en 2019 doivent participer.

Pour les Préleveurs déchets enregistrés en personne morale, toutes les personnes physiques chargées des prélèvements doivent participer (cf. art. 8,4° de l'AGW du 11/04/2019).

## Formations experts sol

Les formations continues annoncées les 6 et 13 mai 2022 au Moulins de Beez sont postposées aux 22 et 29 septembre 2022 ( une journée de formation - 2 séances proposées).

Ces formations auront pour objectif de présenter la version 05 du Code Wallon de Bonnes Pratiques dont la publication est prévue en aout 2022. Ce nouveau CWBP intégrera notamment une révision du GRER -partie A et B ainsi que le

## Formations experts sol

Les formations continues annoncées les 6 et 13 mai 2022 au Moulins de Beez sont postposées aux 22 et 29 septembre 2022 ( une journée de formation - 2 séances proposées).

Ces formations auront pour objectif de présenter la version 05 du Code Wallon de Bonnes Pratiques dont la publication est prévue en aout 2022. Ce nouveau CWBP intégrera notamment une révision du GRER -partie A et B ainsi que le nouvel outil GAMMA. Il rentrera en vigueur en fin d'année 2022 (la date précise et les modalités seront communiquées ultérieurement).

## Changements d'emails

Le SPW rationalise actuellement ses adresses email. Au Département du Sol et des Déchets, ceci concerne directement les laboratoires, experts et préleveurs qui sont dorénavant tenus d'utiliser les adresses reprises dans le tableau ci-dessous. Le site internet a été adapté en ce sens. Les évolutions ultérieures seront indiquées sur la [page contact](#) du site.

De plus l'email d'envoi de la Novum Sub Sole est dorénavant [dechets.sol@spw.wallonie.be](mailto:dechets.sol@spw.wallonie.be) et plus [bdes.dgo2@spw.wallonie.be](mailto:bdes.dgo2@spw.wallonie.be)

Ancienne adresse (à ne plus utiliser)	Nouvelle adresse (dès 2022)
<a href="mailto:expersols.dps.dgo3@spw.wallonie.be">expersols.dps.dgo3@spw.wallonie.be</a>	<a href="mailto:expert.sol@spw.wallonie.be">expert.sol@spw.wallonie.be</a>
<a href="mailto:labosol.dps.dgo3@spw.wallonie.be">labosol.dps.dgo3@spw.wallonie.be</a>	<a href="mailto:labo.sol@spw.wallonie.be">labo.sol@spw.wallonie.be</a>
<a href="mailto:preleveursol.dps.dgo3@spw.wallonie.be">preleveursol.dps.dgo3@spw.wallonie.be</a>	<a href="mailto:preleveur.sol@spw.wallonie.be">preleveur.sol@spw.wallonie.be</a>

## Appel à projets "Déchets-ressources" 2021 - 2022

La Wallonie a lancé un appel à projets pour accompagner la transition vers une économie circulaire. Les informations sont disponibles sur le [site moinsdedechets.be](http://moinsdedechets.be). Les porteurs de projets peuvent poser leurs questions par email :

[AAP@dechets-ressources.be](mailto:AAP@dechets-ressources.be)

La newsletter [dechets@ressources](mailto:dechets@ressources) fournit des informations à ce sujet.

## Procédure administrative pour avertissements - plaintes

Suite à une demande exprimée par FEDEXSOL, la procédure administrative liée à l'envoi d'avertissements/ de plaintes par l'Administration aux experts sol, notamment suite à des non-conformités d'étude ou au non-respect des règles d'agrément fait dorénavant l'objet d'une [page spécifique sur le site sol et déchets](#).